

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 2

Artikel: Le territoire stratégique de la Suisse [fin]
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340303>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le territoire stratégique de la Suisse.

(Fin.)

LA CAMPAGNE DE 1916.

Il convient d'examiner si, pendant cette campagne et au regard du duel d'Occident, la situation stratégique du territoire helvétique a différé de ce qu'elle a été en 1914 et en 1915.

Arrêtons-nous aux Allemands d'abord. Deux moments sollicitent l'examen : Les Allemands auraient-ils mieux agi en prononçant par la Suisse l'attaque qu'ils ont dirigée contre Verdun ? Cette attaque ayant été résolue, auraient-ils mieux agi, alors qu'elle échouait, en renonçant à l'alimenter si longtemps et en formant en armée d'invasion de la Suisse les réserves qu'ils y engagèrent ?

Il semble qu'en France, au mois d'avril 1916, cette manœuvre ait été envisagée sinon avec inquiétude au moins avec préoccupation. Les yeux ont été fixés sur les ponts de Bâle et la ligne des défenses de Belfort fut prolongée au Sud, le long du Doubs. C'est que la bataille de la Somme était en préparation, pour laquelle l'état-major allié escomptait un groupement de 40 divisions françaises et de 20 divisions britanniques¹. Mais la bataille de Verdun en absorba une partie, dix divisions de fin février au milieu d'avril, et quatre encore dans les semaines qui suivirent. Qu'adviendrait-il du plan projeté si les Allemands se présentaient sur le Jura ?

Il ne semble pas que les craintes françaises aient été fondées et qu'à aucun moment, à cette époque, l'état-major impérial

¹ Commandant Grasset : *Le maréchal Foch*, p. 53 (Berger-Levrault).

ait jugé avantageux le passage par la Suisse. S'il faut en croire le général Ludendorf, l'entreprise de Verdun aurait été une opération de défense stratégique plutôt qu'une recherche d'offensive décisive ; il se serait agi de se garer contre les menaces que, de Verdun, dangereuse porte de sortie ouverte sur l'Allemagne, l'ennemi était à même de porter vers les communications allemandes. A cet égard, la recherche d'un simple succès tactique, par exemple la prise des ouvrages de la rive droite de la Meuse, aurait suffi. Une opération de grande envergure se proposant la décision au front d'Occident ne pourrait être envisagée que lorsque l'affaiblissement des Russes libérerait en Orient les effectifs dont elle avait besoin.

Quoi qu'il en soit des intentions auxquelles l'attaque de Verdun a dû répondre, il ressort de la comparaison des réserves allemandes attendues de l'Orient et des réserves alliées en voie de préparation pour la bataille de la Somme, que ni au moment d'engager l'opération de Verdun ni au cours de celle-ci, l'utilisation du territoire helvétique n'aurait pu procurer un avantage durable à l'état-major impérial. En revanche, et quoique le point de vue moral n'éveillât pas de scrupules exagérés chez les membres du gouvernement de Berlin, on voit très bien ce que l'Allemagne avait à perdre, dans les dernières sympathies qui lui restaient fidèles, à ajouter la violation de la neutralité helvétique à celle dont elle s'était rendue coupable en Belgique.

Les Alliés auraient-ils été stratégiquement mieux inspirés en agissant par la Suisse plutôt que sur la Somme ? C'est possible, et ce sera là une étude intéressante à entreprendre lorsqu'on connaîtra exactement et en détail les situations respectives des partis au printemps 1916. Actuellement, on sait que les Alliés disposaient sur la Somme d'une cinquantaine de divisions. Avec une artillerie lourde à grande puissance qui manquait totalement à l'armée fédérale, la supériorité pouvait être prise sur elle relativement vite et la voie aurait été ouverte vers des régions où l'armée allemande était moins prête à faire front. L'armée fédérale paraît bien avoir été, à cette époque, l'obstacle principal et relatif à introduire dans l'appréciation des risques. Mais du côté des Alliés plus que du côté

impérial, — ici intervient le motif auquel il a été fait allusion à propos des Italiens, — la question morale opposait un obstacle absolu. Ils combattaient pour l'indépendance et la souveraineté de tous les peuples ; ils ne pouvaient se donner à eux-mêmes un démenti qui les ravalerait au rang de leur adversaire dans l'opinion universelle.

Sous cet aspect, la campagne germano-alliée de 1916 condamne, elle aussi, la théorie de la valeur stratégique absolue et d'intérêt européen que le territoire helvétique tirerait de sa situation au centre de l'Europe et de son altitude à la source des fleuves.

LES CAMPAGNES DE 1917 ET 1918.

Les campagnes de 1917 et de 1918 enrichissent l'étude du territoire stratégique de la Suisse de deux éléments nouveaux, l'un qui intéresse les belligérants, l'autre l'armée fédérale directement.

La disparition progressive du front russe procura à l'armée allemande d'Occident un supplément de forces très important, qui se traduisit non seulement par un accroissement d'effectifs, mais par la possibilité de consacrer toutes les ressources restantes de l'empire au ravitaillement et au soin de cette armée et par la suppression du souci que causait la guerre d'Orient. Les Russes ne voulaient plus se battre, et les Roumains ne le pouvaient plus. Les Turcs étant nécessairement abandonnés à eux-mêmes dans les lointains excentriques de leurs théâtres d'opérations, il restait trois fronts effectifs : la Macédoine où les secours aux Bulgares n'entraînaient que des prestations relativement minimales, les Alpes dont les Austro-Hongrois avaient plus particulièrement le soin, et le front d'Occident, front de l'armée allemande et de la recherche du résultat décisif.

Il semble cependant que pour assurer plus de sécurité aux entreprises de ce théâtre de guerre et, peut-être, pour lui procurer un appoint de renforts austro-hongrois, la pensée ait été de se débarrasser préalablement de l'Italie. L'offensive germanique se produisit en 1917 au front des Alpes, vers la fin de l'année, comme à titre de préliminaire de la campagne décisive de 1918 ; ce fut l'affaire de Caporetto.

Pas plus cette fois-ci que lors de l'attaque autrichienne du Trentin, les passages alpins de la Suisse ne furent jugés de quelque nécessité. Au moment où l'état-major impérial recherchait une supériorité déterminante d'effectifs, il eût été bien mal inspiré de jeter l'armée fédérale dans les bras de ses ennemis en échange de la conquête incertaine d'un terrain inutile. L'invasion de la Suisse aurait exigé en troupes de ligne et en gardes de communications plus des sept divisions qu'il envoya à Caporetto à l'appui des Autrichiens et plus que celles qu'il aurait dû y ajouter pour rendre sa victoire définitive.

L'économie s'inspira vraisemblablement du désir d'être d'autant plus fort en France. Il se pourrait même que l'Allemagne se fût entièrement passée d'intervenir contre les Italiens, et qu'elle ne le fit que sous la contrainte morale du gouvernement austro-hongrois que la question italienne avait empêché de réaliser ses désirs de paix séparée manifestés par la mission du prince Sixte de Bourbon. La mise hors de cause de l'Italie lui permettrait de revenir à son projet. Il y a là des inconnues qu'il est difficile d'élucider en l'état actuel de la documentation. Peu importe, d'ailleurs, au point de vue de l'emploi du territoire helvétique. Il ne fut jugé nécessaire ni contre l'Italie ni contre la France.

Cependant, l'augmentation des effectifs disponibles fut très forte. Le nombre des divisions allemandes d'Occident qui s'élevait à 160 environ jusqu'en 1917, atteignit au printemps 1918 le chiffre de 207. L'armée était portée ainsi, même en tenant compte de la suppression des quatrièmes régiments, à un effectif supérieur à celui de 1914. Le territoire helvétique n'en fut pas moins laissé de côté. Avec toute raison l'Etat major impérial jugea très supérieure une stratégie qui se proposerait la séparation des Français et des Anglais et lui procurerait la possession de la côte maritime. Jamais le passage par la Suisse n'aurait pu lui assurer les avantages que, victorieuse, cette stratégie lui aurait valus, à l'heure surtout où les Américains commençaient à débarquer.

Les Alliés ont néanmoins redouté l'éventualité de la marche par le Jura. On sait qu'au printemps 1917 une convention militaire fut passée entre l'état-major suisse et l'état-major

français réglant une manœuvre conjointe au cas où elle se produirait. Il est intéressant de rapprocher la situation où se serait trouvée l'armée fédérale pour cette manœuvre de celle de l'armée belge en 1914. L'analogie est grande.

L'armée fédérale aurait dû reculer, nécessairement, jusqu'au moment où des renforts d'artillerie lourde lui seraient parvenus, la mettant en mesure de fixer sa résistance et de reprendre l'offensive le cas échéant. C'eût été un de ces combats en retraite comme la guerre européenne en a montré de si fréquents exemples. Dans quelle direction aurait-il convenu de reculer ?

Ce choix d'une direction de recul, l'état-major belge l'a tranché lors de la prise de Liège. L'armée du roi Albert pouvait ou bien se replier par sa droite, en direction du front franco-anglais, fonctionnant comme une avant-garde générale chargée de ralentir la marche ennemie ; ou bien faire ce qu'elle a fait, se retirer à Anvers, où elle occuperait une position de flanc.

La même alternative s'offrait à l'armée fédérale : elle avait le choix entre le recul vers l'aile droite alliée qu'elle couvrait en se retirant, ou le recul vers le Sud sur le flanc gauche de l'envahisseur. Les deux combinaisons présentaient des avantages et des inconvénients ; mais la première, au moins dans le cas envisagé, aurait offert, me semble-t-il, plus d'avantages que d'inconvénients.

Elle eût été dans la ligne de la manœuvre d'ensemble. Ce qui importait, dans l'intérêt de tous, était avant tout de tenir l'ennemi éloigné le plus possible, et le plus longtemps possible, de la région où sa présence commencerait à inquiéter la liberté d'allure du commandement en chef allié pour lequel l'armée suisse devenait un élément des forces communes. En se repliant sur les Alpes, elle laissait ce chemin ouvert. Il convenait aussi, dès l'instant que la retraite s'imposait, qu'elle s'effectuât vers les lieux où les renforts arriveraient le plus rapidement à pied d'œuvre ; ces lieux étaient évidemment la ligne du Jura plutôt que celle des Alpes ; elle était desservie par des chemins de fer plus nombreux sur des distances plus courtes.

Les intérêts du front italien, aile droite alliée, ne s'en seraient

pas trouvés compromis, la ligne des Alpes avec les fortifications du Gothard pouvant être tenue défensivement par des forces réduites. Du reste, les Allemands n'auraient pas pu songer à attaquer simultanément le Jura et les Alpes ; celles-ci, avec les Italiens sur l'autre versant, restaient une menace devant laquelle ils auraient eu à se garer de toute façon ; ils étaient contraints de laisser une flanc-garde face au Sud.

L'occupation d'une position de flanc n'est profitable qu'autant qu'elle est considérée comme momentanée, dans l'attente d'un renfort qui permettra d'en sortir pour une opération décisive : à ce défaut, elle ne vaut que dans la mesure où sa menace engage l'adversaire à s'affaiblir devant elle de forces d'observation et sa valeur s'égale alors à celle de ces forces. C'est par là que la position de flanc d'Anvers a prouvé son insuffisance. Elle eût été favorable si l'armée belge pouvait entretenir l'espoir d'y être renforcée assez pour reprendre une offensive qui mît en péril le mouvement allemand vers le Nord français. Or, cet espoir, elle ne pouvait l'avoir pour deux raisons : l'Escaut barré par la neutralité néerlandaise, et l'insuffisance de l'armée britannique dont la force entière ne serait pas de trop aux côtés de l'armée française sur le front de laquelle se jouait la partie principale. En définitive, toute la position fortifiée d'Anvers avec toute l'armée belge plus une brigade anglaise, l'une et l'autre en danger d'être bloquées, ont représenté la valeur de deux corps d'armée de réserve, effectif des troupes allemandes d'observation. Encore doit-on admirer le coup d'œil du haut commandement belge qui a saisi le dernier moment où il pouvait se retirer, et la force morale des troupes qui leur a permis de surmonter les difficultés de leur retraite de flanc et de conserver la vigueur qu'elles déployèrent sur l'Yser.

Dans l'hypothèse suisse envisagée ci-dessus, la position de flanc des Alpes aurait présenté moins de risques que celle d'Anvers sans être beaucoup préférable. Le renfort pour la sortie décisive aurait pu être espéré soit du côté italien par le Gothard et le Simplon, soit du côté français par la vallée du Rhône. Mais, d'une part, il n'aurait pas été certain que ni chez les Italiens ni chez les Français on eût jugé possible ni profi-

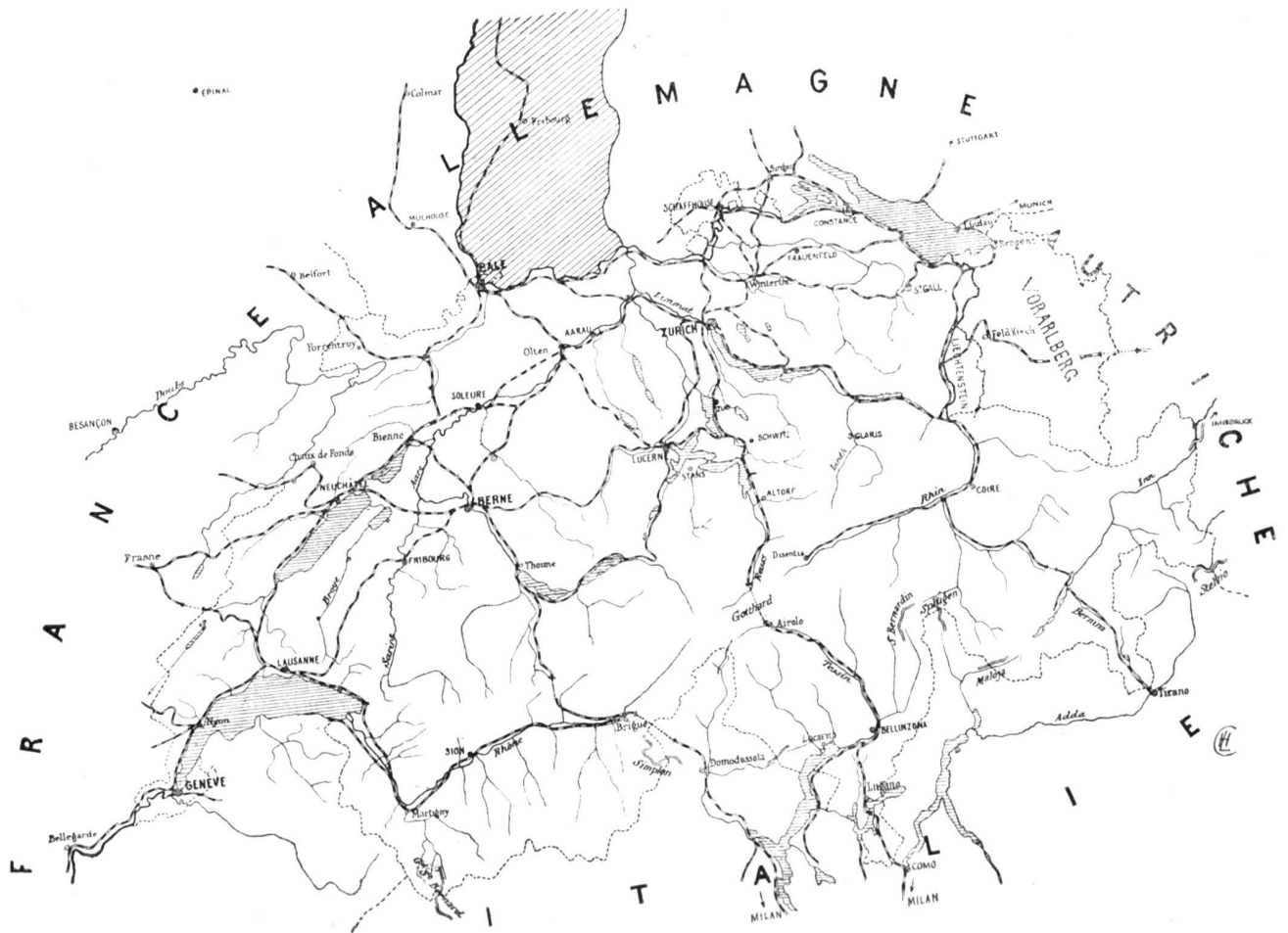


table à la manœuvre commune de s'affaiblir au lieu du principal effort pour monter une nouvelle opération compliquée ; et, d'autre part, l'eût-on admis, il n'était pas certain que l'exécution pût répondre à temps. Enfin, suivant le cas, sortir de la position des Alpes, c'est-à-dire des défilés, pour se déployer sur le plateau, aurait offert plus de complications que sortir de la position d'Anvers. La combinaison simple et à vues humaines la mieux conformée au but commun aurait été le repli sur l'Aar et le Jura.

AU LENDEMAIN DE LA GUERRE.

L'examen des campagnes de 1914-1918 conduit à cette conclusion que ni la considération des passages alpins ni celle d'une valeur militaire absolue et particulière au territoire helvétique n'ont pu entrer sérieusement en ligne de compte à aucun moment dans les recherches stratégiques des belligérants. En revanche, la considération de l'effectif de l'armée fédérale a pu jouer un rôle. Cela reconnu, que faut-il penser de la situation stratégique du territoire suisse dans l'Europe politique née du traité de Versailles ?

Pendant une période plus ou moins longue, actuellement indéterminable, cette Europe sera partagée en deux camps : celui de la Société des Nations composée des belligérants d'hier vainqueurs, plus les Etats neutres qui déclareront y faire adhésion, et dont la sécurité et les prononcés judiciaires seront garantis, à défaut d'une force armée fédérale c'est-à-dire relevant de la Société elle-même, par l'alliance militaire de l'Angleterre et de la France, étendue peut-être à d'autres Etats. L'autre camp est celui des vaincus, les deux anciens empires des Hohenzollern et des Habsbourg, ce dernier diminué de ses éléments slaves maintenant affiliés à la Société des Nations.

Militairement, et par conséquent au regard de la neutralité perpétuelle à laquelle nous croyons devoir tenir contre vents et marées, ce qui intéresse le territoire helvétique est les limites des deux camps. Elles sont fixées, à notre frontière septentrionale par une ligne qui la quitte légèrement en aval de l'embouchure de l'Aar dans le Rhin, pour s'élever au Nord paral-

lèlement au cours du fleuve, et, à notre frontière orientale, par une ligne qui se détache de la Basse-Engadine sur la rive droite de l'Inn, pour suivre vers l'Est les crêtes jalonnées par les massifs de l'Oetz, du Stubay et de la Ziller. La Suisse est ainsi englobée, géographiquement, dans le camp de la Société des Nations sur tout son front Sud, tout son front Ouest, et 50 km. de son front Nord ; au total, 750 km., dont 75, le lac Léman, infranchissables. Elle est bordée par l'Allemagne sur 125 km. dont 70, les lacs de Constance, infranchissables ; et par l'Autriche allemande dans l'angle formé par les cantons de Saint-Gall et des Grisons, soit une cinquantaine de kilomètres face à l'Est, et 90 environ face au Nord.

Sur cette base, on peut naturellement multiplier les suppositions et par conséquent les combinaisons. Ramenons-les à quelques hypothèses principales sur lesquelles les autres peuvent être greffées à titre de variantes.

On admettra d'abord que la Confédération refuse d'entrer dans la Société des Nations. Bien entendu, l'inviolabilité de son territoire ne lui est plus garantie par personne.

I. — Toutes nos frontières sont sous la menace du conflit, c'est-à-dire que la situation de la guerre européenne est renouvelée ; le conflit oppose les Etats germaniques à ceux de la Société des Nations qui marchent tous.

La neutralité helvétique semblerait devoir être au profit des Etats germaniques. Attaqués à leur aile droite, sur sol allemand et sur la voie dorénavant la plus avantageuse pour une offensive des Etats d'Occident, il leur serait difficile d'avancer en Suisse avec la menace italienne dans le Tyrol, promptement étendue à tout le front des Alpes au cas d'une pénétration de leurs troupes en Suisse. Celle-ci provoquerait l'action contraire des Etats de la Société des Nations, qui pourraient avoir deux intérêts à diriger une colonne par la Suisse : établir la liaison entre le front italien du Brenner et le front français du pays de Bade, et couvrir le flanc de ce dernier.

Même sans provocation de la part des Etats germaniques, ceux de la Société des Nations auraient un avantage à mettre de leurs troupes en Suisse, non seulement pour les deux motifs

indiqués ci-dessus, mais parce qu'en attirant des forces ennemies vers le Sud, ils allégeraient la tâche de leurs colonnes offensives du Nord. Si tel devait être leur intérêt militaire, il ne serait balancé que par la considération des forces de la Confédération, soit qu'ils les jugeassent suffisantes pour empêcher la pénétration germanique d'être une menace sur leur flanc droit du pays de Bade, ce qui les autoriserait à porter sans risques un maximum d'effectifs à leur aile Nord, soit qu'ils les jugeassent insuffisantes. Dans ce dernier cas, et s'ils estimaient qu'ils en auraient aisément raison eux aussi, leur avantage à passer en Suisse pour seconder leur offensive du Nord deviendrait évident.

On se retrouverait ainsi, avec plus de poids donné à l'importance du territoire, dans un de ces moments de la guerre de 1914-1918, où la valeur d'un appoint de 200 000 combattants accordé à l'ennemi aurait pu peser sur la résolution d'un belligérant. Il va sans dire que cette considération perdrait beaucoup de son pouvoir si l'armée fédérale était réduite à l'effectif d'un budget de 40 millions, qui en représentent 20 d'autrefois. Une pareille armée d'une vingtaine de régiments sans l'appui d'une artillerie lourde suffisante pourrait être celle d'une politique suisse d'adhésion à la Société des Nations ; elle ne saurait être l'armée de la politique d'isolement préconisée par les adversaires de l'adhésion.

II. — Même hypothèse que ci-dessus, mais sans l'intervention de l'Italie.

La neutralité helvétique, — toujours à la condition d'une armée suffisante, — paraît au profit de l'Occident. Ce serait le renouvellement de la situation du printemps 1917, lors de la convention militaire franco-suisse, neutralité couverture de l'aile droite alliée, avec ce changement que ladite aile droite ne serait plus dans la région de Belfort, derrière l'Aar et le Jura, mais plus en avant, sur la rive droite du Rhin. Si l'armée fédérale entend soutenir la neutralité de la Suisse, elle devrait être d'autant mieux prête à agir que l'invasion germanique la mettrait en présence de troupes libres de la menace italienne et qui pourraient pénétrer en Suisse par la vallée du Rhin

saint-gallois, couvertes du côté des troupes françaises de Bade par le lac de Constance.

Dans cette hypothèse, la nécessité d'effectifs suffisants et bien instruits apparaît avec clarté. Une supériorité des forces de l'ennemi lui ouvrant les routes de Coire au Sud et de la Thurgovie au Nord, enlèverait d'emblée les Grisons à la Suisse, et conduirait les troupes de l'Occident à intervenir en hâte pour mettre leur flanc à l'abri. Vraisemblablement, considérant la faiblesse de notre armée, l'absence de tout engagement de garantie vis-à-vis de nous, et leur intérêt militaire certain, elles estimeraient utile de prendre les devants.

III. — Duel circonscrit entre l'Allemagne et l'Occident. L'Autriche ni l'Italie n'interviennent.

Les seuls éléments du débat sont la situation de l'aile droite des troupes d'Occident dans le pays de Bade et l'espace d'une cinquantaine de kilomètres dont une colonne allemande disposerait pour pénétrer en Suisse entre ces troupes et le lac de Constance. On doit y joindre l'intérêt que l'état-major allemand pourrait trouver à diriger son offensive au point où la guerre serait le plus rapidement portée hors du territoire national. Ce point serait vers son aile gauche, rapprochée du territoire alsacien beaucoup plus que la droite ou le centre des territoires belge ou lorrain. Or, l'attaque en direction de l'Alsace ne se comprendrait guère qu'accompagnée du mouvement par la Suisse, d'abord parce que là aussi la guerre serait immédiatement portée hors du territoire national, et parce que s'engager dans le couloir alsacien entre le Rhin et les Vosges avec la forteresse de Strasbourg en flanc, ne réussirait pas mieux aux Allemands qu'en 1914 aux Français ; ils auraient tout bénéfice à joindre à l'attaque de front celle d'une armée chargée de contourner l'Alsace et les Vosges par le Sud, armée qui atteindrait ainsi la frontière française par le plus court.

Cette manœuvre n'en resterait pas moins exposée à ses débuts au risque d'une poussée des troupes françaises du pays de Bade vers les communications de l'aile jetée en Suisse. C'est ici qu'intervient la question du Vorarlberg jugée du point de vue militaire et international. Elle ne se poserait pas pour

le camp de la Société des Nations et pour l'Occident européen aussi longtemps que le Vorarlberg appartiendrait à une Autriche non belligérante, mais bien le jour où il relèverait de l'Allemagne, soit qu'elle s'emparât de lui, soit qu'elle accaparât simplement l'exploitation des chemins de fer et des télégraphes. Le Vorarlberg deviendrait à notre frontière ce que le Luxembourg a été avant la guerre à la frontière française. La situation stratégique serait celle de notre deuxième hypothèse ; une colonne allemande serait en mesure d'effectuer son mouvement par la Suisse sans avoir à redouter une attaque française sur ses communications immédiates. Elle bénéficierait de la couverture du lac de Constance.

IV. — Admettons encore une hypothèse assez actuelle, celle d'une guerre du bolchévisme russe et asiatique contre l'Europe. C'est peut-être à l'heure qu'il est la menace de guerre la plus proche et la plus vraisemblable. Je rappelle que tous les cas qui viennent d'être abordés — et celui-ci encore — sont subordonnés à la situation d'une Suisse qui n'appartiendrait pas à la Société des Nations et qui par conséquent n'a pas à se préoccuper d'autres intérêts que des siens considérés isolément.

Il est clair que dans cette hypothèse, et aussi longtemps que la guerre rechercherait le bolchévisme chez lui, en Russie, comme le conseillerait une stratégie soucieuse de la politique de préservation sociale qu'elle devrait servir, le territoire helvétique n'entrerait en considération d'aucune façon quelconque. La Confédération pourrait maintenir sa politique particulariste sans autre inconvénient que le risque de voir le bolchévisme se retourner contre elle le jour où l'Europe, faute d'être intervenue à temps et avec les ressources nécessaires, serait réduite à la défensive. Même ce jour-là, la Suisse resterait libre de ne rien faire, pour peu que les armées bolchévistes ne touchent pas à son sol. Cela ne l'empêcherait pas de figurer parmi les vaincus lorsqu'elles l'emporteraient, et de payer avec eux la déchéance et la ruine de la civilisation occidentale. Il n'y aurait entre eux et elle qu'une différence : ils auraient succombé avec honneur et seraient en droit de dé-

plorer leur malheureux et injuste sort ; le sien, pour malheureux qu'il serait, ne pourrait être taxé ni d'honorable ni d'immérité.

* * *

Une conclusion générale se dégage de ces diverses suppositions ajoutées aux situations que la guerre européenne a réalisées. La neutralité du territoire helvétique bénéficie toujours aux armées dont il protège la défensive ou des secteurs défensifs. Cela n'offre rien de surprenant du tout et ce n'est pas une particularité qui lui soit propre ; ce cas est celui de tout territoire neutre situé devant des fronts belligérants, ou de tout terrain quelconque inaccessible aux armées pour n'importe quelle raison, politique, — neutralité défendue par des forces suffisantes, — géographique, — marais, lac, mer, désert, — topographique, — barrière rocheuse infranchissable. Cette conclusion en entraîne une autre : l'intérêt que l'Europe peut retirer de ce qu'un territoire ou simplement un obstacle de ce genre protège une armée ne dépend pas du territoire ou de l'obstacle, mais de la cause défendue par l'armée. Que cette cause soit juste, favorable à l'Europe, ou à l'humanité si l'on veut dépasser l'horizon européen, la protection devient de son intérêt. Qu'elle soit injuste, défavorable à l'Europe ou à l'humanité, la protection est contre son intérêt.

C'est rabaisser la stratégie et ne la voir que par un côté que de la limiter à ses rapports avec des surfaces géographiques, en oubliant ceux qu'elle entretient avec la politique, avec le droit, et même, dans une société qui recherche la paix entre les nations, avec la morale. La morale publique, en effet, plus encore que le droit, voilà ce que la stratégie allemande a froissé en agissant par la Belgique, et c'est cette même morale que l'on a pu invoquer à propos de la situation militaire de 1916 en disant qu'elle interdisait à la stratégie des Alliés la violation du territoire helvétique, sous peine de leur part d'être ravalés au niveau de leur adversaire.

Que l'on fasse maintenant de la Confédération suisse un des membres de la Société des Nations, et qu'on reprenne les hypothèses posées plus haut. Rien n'est changé naturellement

à l'orientation pas plus qu'à la nature du territoire ni aux avantages militaires que par sa neutralité il peut procurer à l'un ou à l'autre belligérant. Tantôt celui-ci, tantôt celui-là continuerait à en profiter, selon que les conditions de la lutte le placeraient en l'état de défenseur ou en l'état d'assaillant. Mais ce qui change absolument, se sont les conditions politiques et morales dans lesquelles se trouveraient la Suisse elle-même et son armée, protectrices ou violatrices — selon les fluctuations de la stratégie des belligérants — du juste droit ; couverture accordée à la défense de la cause contraire à l'Europe ou à l'humanité, au même titre qu'à la cause qui leur serait favorable.

Telle est la conséquence à laquelle conduit l'erreur d'appréciation qui veut que les passages des Alpes suisses et le territoire de la Confédération possèdent une vertu stratégique propre. Il y a sans doute d'autres motifs que des motifs militaires à faire valoir en faveur d'une neutralité helvétique dans le cadre de la Société des Nations ; leur examen n'appartient pas à cette étude et les délégués de la Confédération les ont fait valoir à Paris et à Londres. Il y a surtout des motifs d'ordre intérieur. Mais des motifs stratégiques absolus, certainement non.

A ce point de vue, les conclusions de Pictet de Rochemont, basées principalement sur la campagne de 1799 et sur un état de choses actuellement transformé, sont entièrement périmées. Une de ses remarques demeure cependant, parce qu'elle est de tous les temps, indépendante des frontières et des modifications économiques :

« Pour sa tranquillité, pour sa prospérité future, la Suisse a plus besoin de l'opinion de l'Europe, que de la faveur des cabinets des Cours. Quand les erreurs ou les intrigues de celles-ci tendront à la compromettre ou l'auront mise en péril, l'opinion européenne la sauvera, *si une honorable conduite la lui a rendue favorable.*

Colonel FEYLER.

